COMMUNE DE LE VAUD

GRAND RUE 4 – 1261 LE VAUD

Au Conseil communal
de et à
1261 Le Vaud

Le Vaud, le 29 avril 2026

NB/SP/asr - 10.03

Délégué municipal : M. Beck Nicolas

Préavis municipal n°41 / 2026

Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Le présent préavis concerne la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026 pour le compte 0223 – Informatique et télécommunication.

Depuis l'établissement du budget 2026, plusieurs charges et adaptations ont été identifiées dans le domaine informatique. Elles concernent les logiciels et licences, les prestations d'accompagnement informatique, ainsi que certains frais d'hébergement.

La Municipalité propose d'adapter les crédits concernés durant l'exercice en cours, afin de disposer d'un budget conforme aux besoins actuels des services et d'assurer la continuité des prestations numériques de l'administration.

Le montant total demandé s'élève à CHF 54'800.–.

Compte 02230.3158 – Entretien des immobilisations incorporelles

a. Lors de la révision des comptes 2025, il a été constaté que notre prestataire « Ofisa » a, en 2024, oublié de nous facturer un montant aujourd'hui équivalent à environ CHF 12'300.-. De ce fait, ce montant n'a pas été pris en compte dans les élaborations respectives des budgets 2025 et 2026.

 Après vérification auprès du prestataire, aucune facturation rétroactive n'est prévue pour l'exercice 2024. Il convient toutefois d'adapter le budget 2026 au niveau de charge désormais identifiée.

 Un crédit complémentaire de CHF 12'300.- est demandé pour cet objet.

 En cas d'acceptation par le Conseil Communal, la charge du compte 02230.3158 passerait de CHF 18'300.- à CHF 30'600.-.

Compte 02230.3118 – Acquisition de logiciels et licences

a. L'entrée en fonction du collaborateur de la police des constructions a également permis d'identifier une amélioration essentielle du service. La solution proposée vise à regrouper trois environnements de travail actuellement utilisés sur un espace unique. Elle simplifie le traitement des dossiers, facilite le suivi des demandes et renforce les synergies avec le bureau technique, qui utilise déjà cette solution.

 Cette adaptation contribuera grandement à améliorer la qualité du service à la population, en permettant un meilleur suivi des dossiers et une meilleure coordination entre les intervenants.

 Un crédit complémentaire de CHF 9'000.- est demandé pour cet objet.

b. L'augmentation du nombre de licences Microsoft utilisées par l'administration, ainsi que leur indexation tarifaire, nécessitent une adaptation complémentaire.

 Un crédit complémentaire de CHF 900.- est demandé pour cet objet.

 En cas d'acceptation par le Conseil Communal, la charge du compte 02230.3118 passerait de CHF 23'920.- à CHF 33'820.-.

Compte 02230.3132.00 – Honoraires et frais d'expertises

a. Les deux derniers exercices ont permis le rattrapage attendu en matière d'infrastructure numérique et de sécurité informatique. Sur cette base, le budget 2026 prévoyait une présence du prestataire informatique à 20 %, dans la perspective d'une stabilisation progressive des besoins.

 L'activité effective des services montre toutefois que cette estimation était trop optimiste. Le niveau de suivi attendu par l'administration, les développements en cours et la place désormais occupée par les outils numériques rendent nécessaire le maintien d'une dotation de 40 % à minima pour l'exercice 2026.

 Cette présence permettra d'assurer un suivi informatique régulier, de soutenir les développements en cours et de garantir une administration réactive en mesure de répondre aux besoins de la population.

 Un crédit complémentaire de CHF 32'100.- est demandé pour cet objet.

 En cas d'acceptation par le Conseil Communal, la charge du compte 02230.3132 passerait de CHF 32'100.- à CHF 64'200.-.

Compte 02230.3133 – Hébergements

a. Certains frais d'hébergement font l'objet d'adaptations tarifaires. Ces prestations sont nécessaires au fonctionnement courant des services numériques communaux.

 Un crédit complémentaire de CHF 500.- est demandé pour cet objet.

 En cas d'acceptation par le Conseil Communal, la charge du compte 02230.3133 passerait de CHF 7'500.- à CHF 8'000.-.

Récapitulatif

Compte	Objet	Crédit complémentaire
02230.3158	Prestations Ofisa	12'300.-
02230.3118	Centralisation des environnements de travail	9'000.-
02230.3118	Licences Microsoft	900.-
02230.3132	Honoraires et frais d'expertises informatiques	32'100.-
02230.3133	Hébergements	500.-
Total		**54'800.-**

Appréciation de la Municipalité

Les crédits complémentaires proposés répondent à des réalités de natures différentes : certaines charges découlent d'adaptations tarifaires tandis que d'autres correspondent à des mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'administration.

Ils permettront de soutenir et consolider le fonctionnement institutionnel afin d'améliorer et garantir les prestations fournies à la population.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à adopter les conclusions suivantes :

Conclusions

Le Conseil communal de Le Vaud,

Vu	Le préavis n° 41/ 2026 « Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026 »
Ouï	le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Décide	d'adopter le préavis municipal n° 41 / 2026, d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2026, pour le compte 0223 – Informatique et télécommunication, pour un montant total de CHF 54'800.-.

Approuvé en séance de Municipalité le 4 mai 2026.

Pour la Municipalité

Le Syndic — La Secrétaire

S. Pécoud — A. Stroot Ramadan